



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESCHE.

N° 2022/85

**Objet : Economie : ZA Condomines - Vente d'une parcelle de terrain à Alexandre BERNARD
gérant de l'entreprise PIVIDAL**

Monsieur le Président fait état du projet de M. Alexandre BERNARD, gérant de l'entreprise PIVIDAL située à Guitalens-L'Albarède, qui est à la recherche d'un terrain pour déplacer son activité. L'entreprise prévoit la construction d'un bâtiment de 2.000 m² et souhaite repenser son outil de production.

Afin de maintenir cette entreprise sur notre territoire et lui permettre de se développer, Monsieur le Président, propose aux membres du conseil, de vendre à M. Alexandre BERNARD, sis, 20 Rue Didier Codorniou - 11 700 Douzens, gérant de l'entreprise PIVIDAL, un terrain de 5.100 m², situé sur la ZA Condomines à Fréjeville, composé des lots 1 et 2 à détacher de la parcelle ZB n°120, pour un montant de 51.000 € HT soit 10 € HT/m². C'est une SCI en cours de création ou bien la Holding PIVIDAL qui contractera l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain de 5.100 m² à la SCI en cours de création ou bien à la Holding PIVIDAL de M. Alexandre BERNARD, gérant de l'entreprise PIVIDAL, sur la ZA Condomines à Fréjeville, composé des lots 1 et 2 à détacher de la parcelle ZB n°120, pour un montant de 51.000 € HT soit 10 € HT/m².
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 juin 2022.



Le Président,

Thierry BARDOU

